A propos de frais universitaires.

Numéro d'inventaire : 1979.15239
Auteur(s) : Régulus Adolphe de Lanneau de Marey
Type de document : correspondance
Éditeur : non renseigné (PARIS)
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1823
Description : Papier filigrané légérement froissé dans la partie supérieure de la feuille.
Mesures : hauteur : 253 mm ; largeur : 200 mm
Notes : Lanneau de Marey (Régulus-Adolphe de) (1796-1881), fils de Lanneau de Marey (Pierre-Antoine-Victor de): fondateur du collège Sainte-Barbe (1758-1830). Associé par son père à l'administration de l'Institution Sainte Barbe, Adolphe répond ici favorablement aux exigences du Conseil Royal de l'Université qui réclame la somme de 800 Francs "comme base uniforme de la rétribution universitaire dûe par chaque élève de [l'] établissement". La lettre est adressée à M.Taillefer, Inspecteur du Conseil royal de l'Université, et est datée du 14 janvier 1823.
Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.
Filière : Post-élémentaire
Niveau : Post-élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1